

Dans la construction de nos grands ouvrages, il est évident que nous n'avons pas eu la possibilité de recourir à pareille méthode. N'étant pas financier, j'ignore quelles en seraient les répercussions sur notre système financier, mais puisque nos voisins du sud procèdent aussi souvent de cette façon, et avec un succès appréciable, il me semble qu'il y aurait lieu d'étudier la question, d'autant plus que la charte accordée aux promoteurs de l'entreprise dans l'ouest des États de Montana, Washington, Oregon et Idaho englobe spécifiquement les attributions de ces États en matière d'énergie électrique et que la législation qui sera soumise au Congrès comporte l'autorisation expresse de réunir des fonds par cette méthode.

*M. Green:*

D. Une dernière question. Votre projet de dériver les eaux du Columbia dans le Fraser permettra-t-il d'irriguer des terrains dans le bassin du Fraser, et, le cas échéant, sur quelle étendue et à quels endroits? — R. C'est là, monsieur le président, un point fort important que je regrette de ne pas avoir précisé davantage. Il est heureux que M. Green ait posé cette question, car d'après les relevés effectués, la vallée de l'Okanagan comprend quelque 141,000 acres de terre qui se prêteraient très bien à l'irrigation. Ce serait une immense addition à la superficie agricole de la Colombie-Britannique.

La rivière Okanagan présente un beau coup d'œil sur la carte mais il y coule peu d'eau. Le débit en est tout à fait insuffisant pour irriguer les 141,000 acres en question. Il faut en amener d'ailleurs. Nous avons étudié la possibilité de prendre l'eau du lac Shuswap mais comme il y a là des versants il faudrait entre autres choses un système de pompes. Le projet est réalisable si l'on y met le prix mais grâce aux dérivations à la rivière de l'Aigle en particulier, nous croyons pouvoir détourner de l'eau d'une hauteur suffisante pour qu'elle puisse, par pompage, être transportée dans les régions qu'il faut irriguer.

Je ne puis préciser pour le moment ce qu'il y aurait lieu de faire car, comme dans le cas de la dérivation, trois ou quatre solutions sont présentement à l'étude. Nous n'avons pas appris et nos ingénieurs n'ont pas encore décidé laquelle offrirait les plus grands avantages.

De même en est-il du projet d'irrigation que nous envisageons. Mais c'est assurément là une partie des propositions que nous examinons. La Colombie-Britannique souffre d'une forte pénurie de terres arables. C'est un facteur dont il faut tenir compte dans tout grand projet de mise en valeur.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, pour répéter ce que j'ai dit l'autre jour, j'exprime le vœu du comité en disant que nous savons vivement gré au général McNaughton de son exposé et de ses réponses.

Avant que nous levions la séance cependant, certaines précisions seraient souhaitables. Chacun savait fort bien que la présente séance aurait lieu ce matin, ainsi qu'on l'avait annoncé aux deux séances précédentes, c'est-à-dire aux séances de mercredi et de jeudi. Nous sommes disposés à prolonger encore de dix minutes, si quelqu'un a des questions à poser. Sinon, disons, pour le moment, que nous avons fini d'interroger le présent témoin, que nous pourrions rappeler, comme il a été convenu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique; cela est bien conforme aux engagements du comité, c'est-à-dire que lorsque les représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique viendront, s'ils veulent venir, nous rappellerons le général McNaughton. D'ici là, je crois que nous pouvons considérer comme étant terminé notre interrogatoire du général McNaughton, en ce qui concerne son rapport.

Le général McNaughton sera absent jusqu'à mercredi matin. Le sous-ministre de la Justice, M. Varcoe, sera notre prochain témoin; si vous êtes d'accord, nous tiendrons notre prochaine séance mercredi de la semaine prochaine, à 3 h. 30 de l'après-midi pour l'entendre.